

FLASH CONTACT DECEMBRE 2021

DISPOSITIF ZFE (ZONE FAIBLE EMISSION)

Très prochainement, le Maire et le conseil municipal auront à se prononcer sur l'entrée de notre commune dans la ZFE (zone à faible émission). Ce dispositif consistera dans le cadre de la lutte contre la pollution, à éliminer sur le territoire de la métropole tous les véhicules utilitaires légers et poids lourd en fonction de leurs anciennetés et de leurs classifications par la vignette Crit'air.

Sous la pression du Maire de Grenoble et de ses élus siégeant à la métropole, cette dernière semble vouloir accélérer le processus d'adhésion des communes, nous obligeant localement à une prise de position qui aura pour principe de transférer les pouvoirs de police du Maire, afférent à la gestion des dérogations au droit de faire circuler des véhicules utilitaires (dit polluants) au président de la métropole.

En l'état rien n'est encore tranché, et si les conditions de transfert ne sont pas réunies le Mairie pourra garder ses pouvoirs de police sur le sujet.

PROBLEME DE PROPETE DES RUISSEAUX

En effet, certains villageois n'ont pas encore compris que nos cours d'eau ne sont pas des dépotoirs, quand ce n'est pas un indélicat qui vidange les déjections de son chenil, voire pour les plus pollueurs de l'huile vidange, dans le ruisseau du Bessard, c'est un jardinier peu respectueux, qui jette toute sa taille de laurier dans le ruisseau du Zilat.

Un individu peu regardant de ses voisins déverse du bois dans le ruisseau du moulin au risque de créer un embâcle.

Face à ce constat, le Maire a demandé aux Elus d'être vigilants et de lui faire remonter toutes les irrégularités pour que le cas échéant les responsables fassent l'objet d'une verbalisation.

FLASH CONTACT DECEMBRE 2021

COUPE AFFOUAGERE

Nous vous informons de l'ouverture en Mairie de l'inscription pour une coupe affouagère placée sous la direction de l'ONF (Office National des Forêts) jusqu'au 14 janvier 2022. Cette coupe sera maintenue en fonction du nombre d'inscrits.

LES VŒUX DU MAIRE

Cette année les vœux du maire devraient se dérouler le 21 janvier à 19h00 à la salle polyvalente, sous couvert des conditions sanitaires acceptables et autorisées.

MOT DU CCAS CONCERNANT LES COLIS DE NOEL

Les fêtes de Noël approchent et avec elles le passage des élus pour la distribution des colis de Noël aux anciens. Ils sonneront donc à vos portes à partir du 8 décembre pour certains quartiers sous le respect des gestes barrières.

D'avance les membres du CCAS et l'équipe municipale vous souhaitent un très joyeux Noël et prenez soin de vous.

REMERCIEMENT DU MAIRE

Le maire remercie les deux personnes MM. Masnada Jean-François et Lionel qui ont enlevé le dépôt sauvage qui se trouvait après le portail installé après le portail à l'entrée du site de Jouchy.